

## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

### UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège Social : 139, avenue de la Liberté-1002 Tunis Belvédère-

L'UBCI publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022.

KTND	4 <sup>ème</sup> trimestre 2022	4 <sup>ème</sup> trimestre 2021	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021 retraité	VARIATION en%	VARIATION VOLUME
<b>1- Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>113 661</b>	<b>95 168</b>	<b>409 288</b>	<b>360 143</b>	<b>13,65%</b>	<b>49 145</b>
Intérêts	74 251	59 892	271 826	239 959	13,28%	31 867
Commissions en produits	17 517	17 200	66 476	63 446	4,78%	3 030
Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	21 893	18 076	70 986	56 738	25,11%	14 248
<b>2- Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>33 231</b>	<b>25 093</b>	<b>114 047</b>	<b>94 247</b>	<b>21,01%</b>	<b>19 800</b>
Intérêts encourus et charges assimilées	29 957	22 201	106 269	87 203	21,86%	19 066
Commissions encourues	3 274	2 892	7 778	7 044	10,42%	734
<b>3- Produit Net Bancaire</b>	<b>80 430</b>	<b>70 075</b>	<b>295 241</b>	<b>265 896</b>	<b>11,04%</b>	<b>29 345</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>650</b>	<b>762</b>	<b>877</b>	<b>987</b>	<b>-11,14%</b>	<b>-110</b>
<b>5-Charges opératoires, dont :</b>	<b>55 492</b>	<b>67 363</b>	<b>195 990</b>	<b>201 947</b>	<b>-2,95%</b>	<b>-5 957</b>
Frais de personnel	34 753	49 358	119 262	133 803	-10,87%	-14 541
Charges générales d'exploitation	18 282	15 825	67 956	60 482	12,36%	7 474
<b>6- Structure du portefeuille</b>			<b>507 833</b>	<b>521 365</b>	<b>-2,60%</b>	<b>-13 532</b>
Portefeuille titres commercial			12 176	404	2913,86%	11 772
Portefeuille Titres d'investissement			495 657	520 961	-4,86%	-25 304
<b>7-Encours des crédits à la clientèle</b>			<b>2 891 050</b>	<b>2 542 620</b>	<b>13,70%</b>	<b>348 430</b>
<b>8- Encours de dépôts, dont :</b>			<b>3 177 516</b>	<b>3 084 803</b>	<b>3,01%</b>	<b>92 713</b>
Dépôts à vue			1 800 688	1 789 490	0,63%	11 198
Dépôts d'épargne			868 907	822 335	5,66%	46 572
<b>9- Emprunts et ressources spéciales</b>			<b>96 454</b>	<b>93 353</b>	<b>3,32%</b>	<b>3 101</b>
<b>10- Capitaux propres (1)</b>			<b>432 198</b>	<b>409 591</b>	<b>5,52%</b>	<b>22 607</b>

( 1 ) Compte non tenu des Résultats des périodes

# I - BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

## 1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

Les indicateurs trimestriels sont préparés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale NCT 1 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25)

### METHODES COMPTABLES APPLIQUEES :

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### *Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle*

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

#### *Classification des engagements*

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

#### *Immobilisations données en leasing*

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit-bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

#### *Provisions sur les engagements*

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

#### *Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle*

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont prises en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

### COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

### CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

## II/ FAITS SAILLANTS DU 4ème TRIMESTRE 2022

**L'encours des crédits à la clientèle** (net de provisions et d'agios réservés) a enregistré une augmentation de 348.430 MTND pour atteindre 2 891.050 MTND, réalisant ainsi une variation positive de +13.70 % par rapport au 31/12/2021.

**Les dépôts de la clientèle** affichent une augmentation de 3,01 % par rapport au 31/12/2021, avec un encours de 3 177,516 MTND.

**Les produits d'exploitation** ont atteint 409,288 MTND, soit 13,65% d'évolution positive par rapport au 31/12/2021

**Les charges d'exploitation** ont atteint 114,047 MTND, soit une augmentation de 21.01 % comparativement à la même période 2021.

**Le produit net bancaire** au terme du 4ème trimestre 2022 est de 295,241 MTND en augmentation de 11,04 % par rapport à fin Décembre 2021.

**Les charges opératoires** affichent une diminution de 2,95% par rapport à la même période de l'exercice 2021 engendrée par la baisse des frais de personnel de 10.87%

Cette diminution est expliquée par :

- L'impact de l'investissement dans le nouveau système d'information sur la masse salariale,
- la souscription en 2021 d'un Contrat IDR tel que prévu par la convention collective sectorielle des banques.